

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **18 septembre 2017 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et avis spécial a été signifié à chacun des membres selon la loi.

**17-09-373**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**17-09-374**

**Mandat de surveillance de chantier pour les travaux de voirie (7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Centre) – AO17-VR-02**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le contrat pour la surveillance de chantier pour les travaux de voirie (7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Centre) – AO17-VR-02 soit confiée à Englobe, bureau de Victoriaville, pour le prix de 21 010,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-311 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour les travaux de réfection du 7<sup>e</sup> Rang Ouest, du 10<sup>e</sup> Rang Est, du 11<sup>e</sup> Rang Est et du 11<sup>e</sup> Rang Centre.*

ADOPTÉE

**17-09-375**

**Adjudication du contrat de travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang Ouest – AO17-VR-03**

ATTENDU l'appel d'offres no AO17-VR-03 pour des travaux de voirie sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest lancé par appel d'offres public le 7 mai 2017 et l'ouverture des offres les 15 mai 2017;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang Ouest – AO17-VR-02 au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. aux tarifs suivants :

**Chemin du 12<sup>e</sup> Rang**

**Travaux de pulvérisation**

$6\ 100\ \text{m} \times 6,40\ \text{m} = 39\ 040\ \text{m}^2 \times 1,40\ \$/\text{m}^2 = 54\ 656,00\ \$$

**Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)**

$37\,210\text{ m}^2 \times 150\text{Kg/m}^2 = 5\,582\text{ t.m.} \times 75,72\text{ \$/t.m.} = 422\,669,04\text{ \$}$

**Travaux de lignage**

$6\,100\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 18\,300\text{ m} \times 0,50\text{ \$/m} = 9\,150,00\text{ \$}$

LE TOUT pour un total approximatif de 486 475,04 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-319 Décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang Ouest.*

ADOPTÉE

17-09-376

**Mandat de surveillance de chantier pour les travaux de voirie sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest – AO17-VR-03**

MODIFICATION  
PV de correction  
le 19 juillet 2019

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le contrat pour la surveillance de chantier pour les travaux de voirie sur le 12<sup>e</sup> Rang Ouest – AO17-VR-03 soit confiée à Englobe, bureau de Victoriaville, pour le prix de 8 975,00 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-319 Décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang Ouest.*

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-09-377

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire